Communiqué internet

Juin 2017

Aides au logement :
près de 1 900 étudiants bénéficiaires dans l'Ain en 2016

Étudiants : la demande d'aide au logement simplifiée sur caf.fr

La caisse d'Allocations familiales (Caf) facilite les démarches administratives des étudiants qui souhaitent effectuer une demande d'aide au logement. En se connectant sur caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne », les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide au logement et saisir directement leur demande en quelques minutes.

Pour encore plus de rapidité, la demande en ligne sur caf.fr est cette année **le moyen privilégié** pour faire une demande d'aide au logement étudiant. Le formulaire papier, auparavant téléchargeable sur le site, n'est aujourd'hui plus disponible sur caf.fr.

Pour plus de transparence sur les délais de paiement, la **date présumée du premier versement** est indiquée à chaque étudiant à la fin de sa demande d'aide au logement en ligne.

Pour en savoir plus sur l'aide au logement, les étudiants peuvent aussi rejoindre la Caf sur la page Facebook « Caf - Logement Etudiants ».

- o = O = o -

Contact presse
François BERGEZ

Tél. : 04 74 45 60 65
Fax : 04 74 45 60 95
francois.bergez
@cafbourg-en-
b.cnafmail.fr